

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 147 (2002)
Heft: 4

Artikel: Quelques enseignements... : "CRONOS", surveillance militaire de résidences diplomatiques. 2e partie
Autor: Bühlmann, Christian
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346245>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques enseignements...

« CRONOS », surveillance militaire de résidences diplomatiques (2)

En 1999, de nombreux corps de troupe ont effectué leurs cours de répétition dans le cadre de l'engagement subsidiaire de sûreté «CRONOS», protection de résidences diplomatiques, à Berne et à Genève. Cet engagement a été un succès: tant la police que les autorités politiques et militaires ont relevé la compétence des troupes engagées. De son côté, les militaires ont fait preuve d'une très grande motivation.

■ Lt-col EMG
Christian Bühlmann

4. Structure de commandement

La structure de commandement comprend trois composantes: la composante politique, responsable de l'engagement, la composante policière, qui a la tâche de protection, et la composante militaire, responsable de l'appui subsidiaire. La structure militaire a été élarguée des échelons corps d'armée et régiment, dont la présence dans le cycle de commandement est superflue. En outre, la structure de commandement militaire doit être le reflet à tous les échelons de celle adoptée par les différentes autorités civiles ainsi que par les forces de police. La présence d'échelons supplémentaires ne serait que préjudiciable à la communication, en particulier en cas de crise.

Au bataillon, une structure ad hoc est créée avec les composantes suivantes:

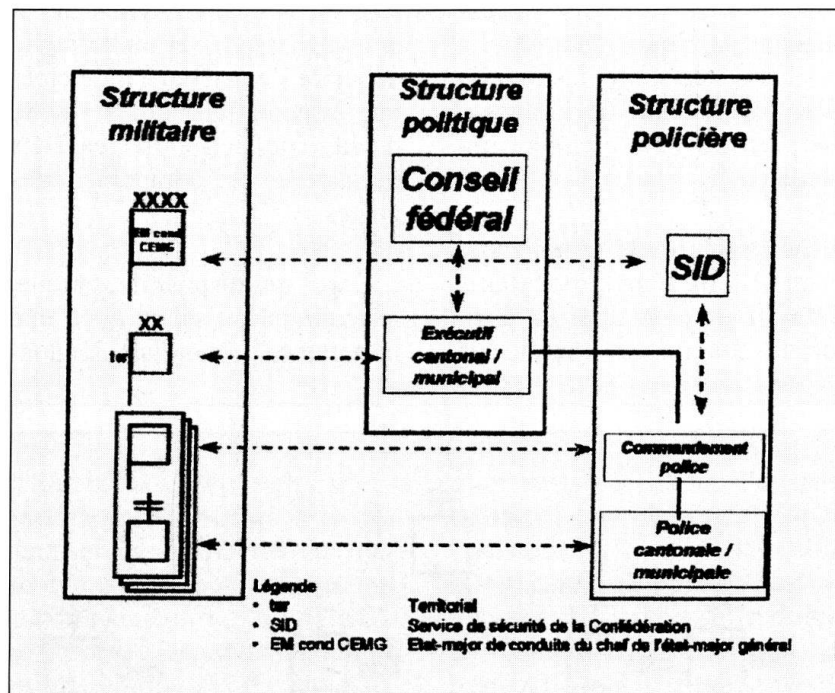


Figure 3: Structure globale de commandement.

■ **Centrale d'engagement.**— La centrale d'engagement est le centre névralgique de l'action militaire. Son centre de transmission assure la liaison avec les plantons et la police. Un numéro de téléphone, destiné à la population, permet une gestion simple et directe des plaintes éventuelles ou des remarques du voisinage.

■ **Personnel engagé.**— Cette composante gère le personnel, tâche complexe en raison des congés de compensation pour les week-ends et le fait que le nombre de soldats diminue de jour en jour.

■ **Logistique.**— L'engagement ayant lieu 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, la logistique joue

un rôle prépondérant dans la capacité d'engagement. La gestion des transports est de première importance, afin que les militaires puissent mettre à profit de manière optimale leur temps de récupération. La cuisine doit tourner en permanence.

■ **Instruction.**— Cette petite équipe organise les activités durant la période de récupération (animations sportives ou culturelles, instruction). Certains bataillons, bien dotés en personnel, ont pu parfaire l'instruction de base de leurs soldats pendant quelques heures. La cohérence de cette instruction avec le contexte de l'engagement est de toute première importance.

La structure de commandement est *de facto* modulaire, l'état-major de la division territoriale fonctionne comme un

état-major de forces et conduit, en fonction des disponibilités, des troupes qui ne lui sont pas organiquement subordonnées. Pour le militaire, ce sont les échelons «Unité» et «Bataillon» qui forment le cadre de référence. L'appartenance à une Grande Unité est secondaire.

Le matériel de corps est réparti entre les postes, la centrale d'engagement, le local de matériel et les cantonnements. Lors de la relève, il doit être contrôlé de manière décentralisée, sur la base des états. Il est donc nécessaire, avant même le début de l'engagement, de créer une systématique qui permette de faire le lien entre les états du matériel et l'équipement des postes.

Dans un dispositif statique, le maintien du secret est d'une importance primordiale. La don-

née d'ordre militaire est classifiée. Les points suivants sont particulièrement critiques: les missions, les relèves, les transmissions, les interventions de la police (délais, moyens). La troupe comprend la nécessité de ces principes et ne donne pas d'informations aux inconnus. Cependant, en collationnant des informations parues dans la presse ou disponibles sur les sites Internet des corps de troupe, il est possible de trouver tous ces points! Ce sont des commandants de régiment qui, par souci d'informer la presse et la population, diffusent, sans s'en rendre compte, des données mineures, mais dont l'agrégation devient critique.

5. Protection des troupes

Face au risque d'agression, la protection des troupes, par des gilets pare-éclats et des barrières, figure en tête des priorités des décideurs politiques. Les barrières servent d'abord à gagner de la distance entre d'éventuels agresseurs et la troupe, mais aussi à limiter le risque de recours aux armes en séparant physiquement la troupe de possibles manifestants violents. Il s'agit de gagner le temps nécessaire à l'intervention de la police. Ces importantes protections ont initialement posé problème à la police bernoise, parce qu'elles donnaient un aspect de camp retranché à de paisibles quartiers. Après discussion, la doctrine militaire a été acceptée. A Genève, par contre, c'est la police qui a imposé de lourdes barricades. Il est à relever que les expériences de l'engagement ont été ra-

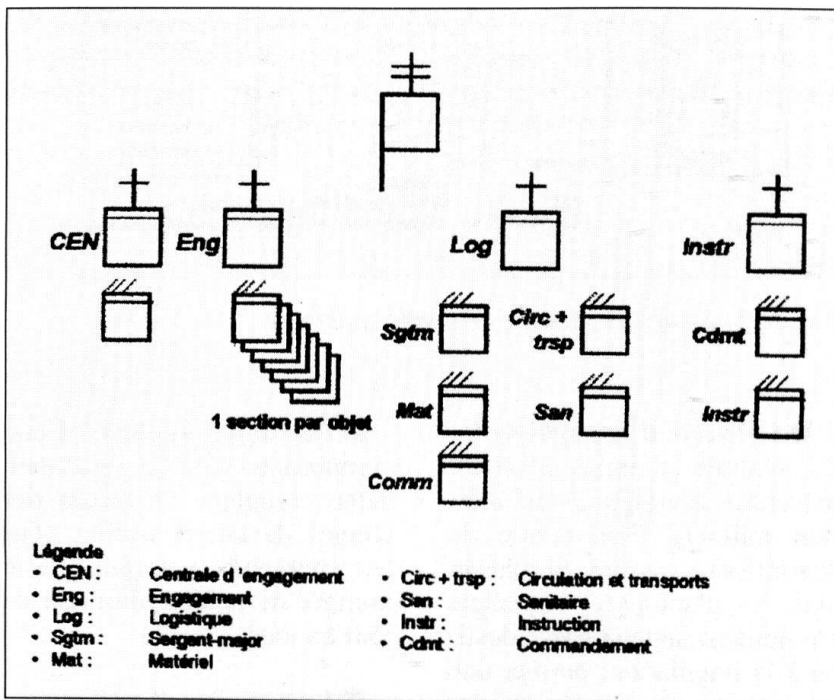


Figure 4: Organisation du commandement à l'échelon corps de troupe.

pidement intégrées dans le nouvel aide-mémoire 51.95, *Techniques de protection et de garde*.

Le problème des transmissions est particulièrement critique dans un engagement de surveillance. A ceci s'ajoute la non-compatibilité des procédures militaires et policières, ainsi que les différences de matériels. Il faut donc séparer les deux réseaux. Les militaires disposent d'un réseau de SE-20 (radios cryptées de la police militaire) et de téléphones portables. Les informations de contrôle sont transmises par radio à la centrale d'engagement. L'alerte est donnée directement à la police par portable sur un numéro réservé, puis par radio à la CEN qui appelle à son tour la police. Les communications radio sont parfois brouillées par les émetteurs des ambassades, ce qui amène à installer des liaisons fil avec le *Téléphone de campagne 96*.

Dans les armées voisines, habituées aux engagements de soutien de la paix, le travail avec les règles d'engagement (*Rules of engagement, ROE*), qui définissent les conditions de recours à la force, est une pratique standard. En Suisse, la notion même de règle d'engagement est floue. Dans le cadre de «CRONOS», elles ont été définies à l'échelon armée et comprennent les *Règles d'emploi de la force*, qui définissent dans quelle mesure l'usage de la force, en particulier celui de l'arme, est licite; les *Règles de comportement*, qui définissent la tenue, le matériel, les annonces et le comportement avec les civils; les *Règles d'appui*, définissant la manière de collaborer avec la police.

Quelques constatations

- Un système moderne de gestion du matériel sur base informatique, semblable à ce qu'on trouve dans le civil, permettrait une augmentation certaine de l'efficacité.
- Un concept de l'information, définissant l'information critique, doit être intégré à la donnée d'ordre. Des règles régissant l'information, semblables aux règles d'engagement, doivent être appliquées, en particulier par les commandants.
- Le matériel militaire standard pour les engagements subsidiaires de sûreté permet de monter rapidement et simplement des barricades solides.
- L'intégration des réseaux de transmission militaires dans la structure policière ordinaire n'est pas possible. Il faut créer des interfaces simples et redondantes.
- L'utilisation des règles d'engagement amène le chef de l'Etat-major général à ordonner des mesures à l'échelon du soldat (port du gilet pare-éclats, munition). Cet état de fait peut sembler choquant et peu *stufengerecht*. Cependant, au vu de l'importance de la protection des forces, de la sensibilité politique de l'engagement et, surtout, de la nécessité d'intégrer l'action dans le contexte légal et démocratique de notre pays, le fait de renoncer à la conduite par mission (*Auftragstaktik*) au profit de la conduite par ordres (*Befehlstaktik*) est justifié.

Sur la base des règles d'engagement de l'échelon supérieur et de la liberté de manœuvre qu'elles lui accordent, le commandant de troupe rédige l'ordre de garde et définit les conditions de recours aux armes. Chaque soldat porte une carte résumant les règles d'engagement à son échelon.

6. Limites de l'Armée 95 et solutions pour l'Armée XXI

L'engagement subsidiaire de sûreté «CRONOS», mené parallèlement aux autres engagements subsidiaires d'appui, a mis en évidence les limites du

modèle de service de l'Armée 95 et celles de l'Armée 61 qui aurait, dans les mêmes conditions, connu des problèmes similaires. En raison de la durée des cours de répétition, il n'est possible d'engager un corps de troupe que pendant deux semaines au maximum. Il termine sa mission au moment où il commence à la maîtriser, d'où une énorme perte d'énergie, puisque la troupe doit être formée et «coachée» toutes les deux semaines.

Si l'on veut assurer un dispositif de bataillon durant une année, il est nécessaire d'engager 26 corps de troupe différents (2 semaines d'engagement pendant 52 semaines). Le manque

d'efficacité mais aussi la perte du niveau d'instruction sont considérables.

En raison du nombre important de dispenses (30-50% de l'effectif), il n'est pas possible de connaître le nombre exact de militaires disponibles avant l'entrée en service. De plus, leur nombre décroît de jour en jour, ce qui rend la gestion du personnel extrêmement difficile.

Avec Armée XXI, il est prévu d'engager des militaires en service long pour remplir des tâches subsidiaires. La structure du service long permettra de mettre rapidement des soldats formés à disposition des autorités pendant une longue période. Pour assurer un engagement de compagnie pendant une année, trois relèves de soldats en service long seulement seraient nécessaires. Cependant, leur nombre sera limité à quelques centaines. En admettant une unité d'environ 300 militaires, prête à l'engagement et se concentrant sur des tâches de planton uniquement, un engagement comme «CRONOS» à Berne et à Genève (500 plantons en permanence) met en évidence les limites du système si, comme actuellement, l'ensemble des arrières reste du ressort de la troupe. En cas d'escalade, le recours aux formations de recrues et, en dernier ressort, aux troupes en cours de répétition, deviendrait indispensable. Le jeune âge des recrues et des soldats en service long impose un encadrement de qualité.

Dans la mesure où la situation de février – mars 1999 se répéterait (engagements subsidiaires d'appui au profit des re-



Service de surveillance aux Nations unies à Genève.

quérants d'asile et appui dans la lutte contre les catastrophes, engagements subsidiaires de sûreté), les effectifs prévus en soldats en service long et en recrues ne seraient pas suffisants pour maîtriser une escalade. Le recours à des formations de cours de répétition, en second échelon, est donc toujours concevable.

Le module pour les engagements au-dessous du seuil de la guerre est le bataillon. Une instruction cohérente des bataillons au niveau armée est dès lors indispensable pour assurer la continuité d'un engagement. Dans ce contexte, la subordination des bataillons aux brigades d'engagement au lieu des formations d'instruction n'est pas cohérente. On peut en effet s'attendre demain à ce que, comme aujourd'hui, les efforts principaux d'instruction et les principes d'engagement diffèrent notablement d'une Grande Unité à l'autre.

Ces engagements étant de nature subsidiaire, la formation des corps de troupe à la mission primaire de défense doit conserver la priorité. Cependant, une formation de base, calquée sur celle actuellement donnée aux soldats des bataillons de fusiliers des régiments territoriaux, permet d'engager les corps de troupe plus efficacement.

Il n'est pas nécessaire de former des troupes d'infanterie spécifiquement au métier territorial, car leur probabilité d'engagement pour des engagements subsidiaires en cas normal est très faible. En cas de crise, une formation mixte infanterie de protection/infanterie de combat offre une liberté de manœuvre beaucoup plus importante à l'échelon de la conduite stratégique.

7. Quelle sécurité pour le futur ?

La problématique des engagements subsidiaires de sûreté

est intimement liée à celle de la sécurité intérieure de la Suisse. Pour des raisons financières, mais aussi pour des raisons politiques, voire politiciennes, les effectifs de policiers capables d'assurer la sécurité sont limités aux cas de beau temps, ainsi qu'on l'a vu lors des événements de Davos en 2001.

Bien que les autorités politiques ne souhaitent pas le présenter de cette manière, l'armée remplit, lors d'engagements subsidiaires, une partie des tâches d'une police fédérale. Cette solution présente certes de grands désavantages au niveau des prestations et de la préparation, mais elle donne l'impression d'être peu coûteuse¹ et n'est pas voyante.

Les *challenge* ne manqueront pas dans le futur, si la Suisse entend continuer à jouer un rôle comme forum international de discussion – *World Economic Forum* à Davos (?), *World Trade Organisation* à Genève. Les exemples de Göteborg et Gènes montrent le degré sans précédents de violence civile atteint en ce début de XXI^e siècle.

Les risques et dangers dans le domaine des *Soft Security Issues* (crime organisé, terrorisme, prolifération, environnement), qui attaquent la société aux défauts de sa cuirasse, s'ajoutent aux menaces militaires. Les attentats du 11 septembre en sont la démonstration. Dès lors, la sécurité doit être appréhendée



Des formes de collaboration nouvelles: service de garde à l'ONU, à Genève.

de manière holistique et prendre en compte tous les aspects de la société. Le projet «Réexamen du système sûreté intérieure de la Suisse» (USIS) devrait déterminer quels moyens professionnels (police militaire, Corps des gardes-frontière, police(s), soldats contractuels ou en service long) seront nécessaires pour combattre ces risques et dangers. La limitation des ressources impose à moyen terme le passage de la notion stricte de défense à une notion intégrée de la sécurité.

Enfin, bien que la capacité de défense demeure le but ultime de l'instruction de l'armée, la définition des priorités, entre la défense militaire, la protec-

tion des bases existentielles et les opérations de promotion de la paix, ne doit pas être fixée une fois pour toutes. Une véritable analyse stratégique-politique de la situation doit être menée face à chaque menace. L'état final politique (et non seulement militaire) que la Confédération veut atteindre, sur la base d'une vision politique à long terme, doit servir de référence. Les réactions aux événements récents de portée stratégique (affaire des fonds en déshérence, Expo.02, affaire Swissair) montrent que cette culture ne fait pas encore partie de nos mœurs.

C. B.

¹ «Les soldes et la caisse de compensation sont de toutes manières payées», nous disait un politicien. Ce calcul ne tient pas compte de l'investissement nécessaire pour que les troupes atteignent le niveau d'instruction auquel elles auraient dû arriver à l'issue du CR.